

LMNP : Obtenir son numéro SIRET.

Que vous mettiez en location votre résidence principale ou secondaire, professionnel ou non professionnel vous DEVEZ demander votre inscription au répertoire Sirène de l'Insee et indiquer votre régime d'imposition choisie.

Cette formalité est gratuite et une fois cette démarche accomplie, un numéro SIRET vous sera attribué par l'Insee. Il sera à reporter sur votre déclaration complémentaire de revenus.

Cette déclaration initiale de début d'activité doit intervenir dans les **15 jours** à compter du début de la location de votre meublé.

La démarche se fait uniquement en ligne sur la plateforme INPI.

Lien de la plateforme : <https://procedures.inpi.fr/?/>

Précisions pour la procédure en LMNP :

- Créer son compte
- "Déposer une formalité de création d'entreprise"
- Créer une entreprise
- Forme de l'entreprise = choisir "entrepreneur individuel".

Puis c'est au chapitre 4 " Etablissement" puis "Activités" qu'il faudra catégoriser en LMNP :

- **description détaillée** : Loueur de Meublé non Professionnel
- **catégorisation 1** : Activité de services
- **catégorisation 2** : Location
- **catégorisation 3** : Location de bien immobiliers
- **catégorisation 4** : Location de Meublé non professionnel.